

ARDÈCHE HERMITAGE, FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, ACCOMPAGNER LE PAYSAGE VITICOLE

Changement climatique, paysage viticole, pratiques agricoles, représentations sociales, diversification des milieux

En vallée du Rhône, s'épanouissant sur les deux rives du fleuve, de Vienne au Nord jusqu'à Avignon au Sud, le paysage viticole est omniprésent. Dans le vignoble septentrional, à une vingtaine de kilomètres au nord de Valence, situé au confluent du Rhône et du Doux, dans un méandre resserré du fleuve, un ensemble de collines constitue un amphithéâtre naturel se découpant très lisiblement dans le grand paysage. Nous voici, en Ardèche Hermitage où les reliefs sont sculptés par les ravins, les ruisseaux, et le fleuve.

Séparés par le Rhône, au pied des coteaux viticoles drômois, la ville de Tain-l'Hermitage, densément construite, fait face à Tournon-sur-Rhône, en Ardèche, aux coteaux abrupts et boisés. Outre cette implantation très particulière, ce vignoble par son organisation régulière et dense présente un réel intérêt paysager et historique. L'urbanisation s'est même contenue au profit de la vigne donnant une perception de confrontation entre la ville et les parcelles viticoles due aux limites très franches : soit par un mur soit par la route. La colline de l'Hermitage se situe sur une partie d'un massif granitique que le Rhône a séparé de la montagne ardéchoise, créant ainsi un îlot unique dans le département de la Drôme et emblématique du paysage par son extrême visibilité depuis les principaux réseaux de communication de la vallée du Rhône. Orienté perpendiculairement à l'axe de la vallée, le vignoble est particulièrement bien protégé des vents du Nord favorisant l'installation d'un mésoclimat très chaud. Les collines structurées en terrasses épousent la topographie et dominent la plaine agricole où les parcelles de vignes côtoient les cultures céréalières et les vergers.

La viticulture sur ces deux communes constitue un marqueur identitaire fort du territoire depuis des siècles, bénéficiant d'une AOC reconnue depuis 1937 et par les coteaux classés patrimoine national depuis 2013. Crozes-Hermitage, Hermitage et Saint-Joseph sont les trois appellations présentes sur le territoire Ardèche Hermitage où il est produit environ 70% de vins rouges au cépage de syrah et 30% de vins blancs aux cépages de marsanne et roussane. La viticulture se révèle donc comme un atout majeur du développement économique, tournée vers l'exportation. Face à cette reconnaissance, la viticulture n'a cessé de s'étendre, dictée par la volonté d'extension du vignoble. De nouvelles parcelles ont été et continuent à être plantées à la place de l'arboriculture fruitière, seconde activité des petits exploitants viticoles, et des espaces semi-naturels tels que les forêts situés sur les coteaux. Ainsi, les parcelles de vignes sont accolées les unes aux autres et confèrent au paysage une dimension productiviste. Menée principalement en monoculture, sans cultures et/ou habitats associés, et utilisant de nombreux intrants, les pratiques viticoles ont aussi des conséquences sur la biodiversité, perdant une richesse floristique et faunistique, diminuant et fragmentant les habitats semi-naturels indispensables pour de nombreuses espèces.

De plus, depuis plusieurs années, le vignoble subit les effets du changement climatique pouvant entraîner un questionnement sur la pérennité de celui-ci. Les scénarii de l'INRAE pour 2050 dans le cadre du programme de recherche LACCAGE sont pessimistes et annoncent des changements dans le paysage viticole. En effet, les événements climatiques exceptionnels sont

devenus récurrents : par des périodes estivales de sécheresse prolongées, par une hausse des températures d'environ 2°C depuis 1980 augmentant le degré d'alcool et par conséquent, avançant les vendanges de 2-3 semaines, par un stress hydrique, par un gel tardif et par la grêle. En 10 ans, le rendement moyen des Côtes du Rhône a diminué de près de 10 hl/ha ce qui correspond à une baisse des volumes de près de 25%. Ainsi, ce vignoble cultivé depuis l'époque romaine est mis en péril. Le vignoble pour perdurer devra donc adapter ses pratiques culturales. Ces perspectives auraient inévitablement des conséquences sur le paysage et sur son identité, sur les caractéristiques du terroir et par répercussion sur la typicité du vin. Comme les aléas climatiques seront de natures différentes à court, moyen (2030) et long terme (2080), des réflexions propres à chacune de ces échéances devront être engagées. Ainsi, cet enjeu climatique se rattache au système de production parce que la monoculture est tenue en partie pour responsable de la vulnérabilité aux changements.

De l'indépendance de l'activité au type de viticulture pratiquée, en passant par la taille des exploitations, plusieurs grandes tendances émergent ainsi sur le territoire, ce qui peut laisser entrevoir des différences d'interprétation et d'adaptation face au changement climatique de la part des exploitants. En effet, 3 domaines se partagent plus de 50% du vignoble face à plus d'une trentaine d'exploitants. Leurs pratiques divergent. Certains ont commencé une reconversion en agriculture biologique en mettant en place des bandes enherbées. Nombreux encore sont les viticulteurs privilégiant les stratégies d'adaptation relevant des registres du curatif et du préventif, tel que les canons anti-grêle, pouvant témoigner d'une difficulté pour certains acteurs à se projeter au-delà d'une saison viticole.

Ainsi, la question des acteurs et de leurs représentations du changement climatique et des pratiques agricoles est indéniablement centrale, pour amorcer une transition. L'implication des acteurs publics et privés, agissant à différentes échelles sur le site (collectivités, chambre d'agriculture, viticulteurs (à l'échelle de l'exploitation), caves (à l'échelle de plusieurs exploitations)...) est nécessaire car aujourd'hui, il semble y avoir un cloisonnement entre les actions de chacun. La réalisation d'entretiens sera donc nécessaire afin d'entrevoir notamment les différents profils de viticulteurs permettant de comprendre les différentes pratiques, d'approfondir les spécificités du territoire et de dépeindre les contours de la viticulture. Par la perception et la représentation des différents acteurs, je me questionne si l'image paysagère avec la part culturelle et culturelle qu'elle véhicule sont des atouts majeurs pour son développement et sa préservation à long terme. Un changement de pratiques, par exemple, impliquera en conséquence une nouvelle image de ce vignoble emblématique par les habitants et les autres usagers.

D'autre part, le changement climatique va induire des changements profonds dans le paysage viticole. Il s'agit de les anticiper, de les accompagner et de participer à leur mise en forme. Quelles sont les perspectives d'avenir pour le territoire Ardèche Hermitage ? La démarche se traduira sous la forme d'interventions telles que la diversification des parcelles agricoles et des interfaces naturelles ou encore la mise en place de coopération et de partenariat entre les exploitants agricoles. Je souhaite envisager et développer un projet visant à s'orienter vers un nouveau modèle viable et durable du vignoble face aux aléas, au travers une approche sociale, économique et environnementale. Ainsi, dans une dynamique de transition écologique et socio-économique, comment le paysage viticole d'Ardèche Hermitage de demain s'adaptera au changement climatique ?